



## Le Maire

Attaché aux liens que j'ai pu créer avec vous depuis 9 ans, je souhaite continuer à promouvoir cette proximité et ce dialogue au travers notamment des visites de quartier. Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, celles-ci me permettent en effet d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier.

**Afin de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent et sur les projets de la commune, j'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Peretti le 16 décembre 2017.**

Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

### POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

#### • Circulation des vélos et trottinettes sur les trottoirs

Plusieurs riverains m'ont indiqué des problématiques de sécurité engendrées par la circulation de vélos et de trottinettes sur les trottoirs. Je souhaitais donc porter certains éléments à votre connaissance.

Une politique de verbalisation a été mise en place depuis septembre 2017, il y a eu 626 PV qui ont été dressés pour circulation sur trottoir.

Des panneaux mobiles, rappelant l'interdiction pour les cycles de circuler sur les trottoirs, sont placés régulièrement sur différents axes de la commune. Leur présence permet une meilleure verbalisation des contrevenants (135 € pour la circulation des vélos et deux-roues motorisés hors de la chaussée), les agents faisant preuve de discernement pour les enfants.

Les utilisateurs d'engins à roulettes sans moteur (rollers, trottinettes, skateboards, planches ou patins à roulettes) sont assimilés à des piétons et doivent, à ce titre, utiliser les trottoirs pour circuler. Ces usagers restent toutefois soumis à une obligation générale de bon sens et de prudence. Ils doivent notamment veiller à la sécurité des usagers les plus vulnérables dans leurs déplacements (poussettes, personnes à mobilité réduite, enfants...).

Décidé à renforcer la sécurité des piétons dans les rues de la Ville, j'attire régulièrement l'attention de nos concitoyens sur la nécessité de respecter les règles de bonne conduite sur le domaine public, par le biais de campagnes d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires de deux roues motorisés et vélos. J'ai également demandé à la Police Municipale d'être particulièrement vigilante sur ce sujet et que les consignes de sécurité soient rappelées dans les conseils d'école afin que les déplacements de chacun puissent se faire en toute sécurité.

#### • Circulation et stationnement des 2 roues motorisées sur les trottoirs

Il m'a été signalé une circulation spécifique dans ce quartier de 2 roues motorisées (scooters ou motos) sur les trottoirs. De même, nous étudions actuellement l'implantation d'une aire supplémentaire pour les motos dans le quartier et éventuellement le déplacement de celles qui sont peu utilisées.

## • **Plaintes relatives aux déjections canines**

Les habitants du quartier m'ont fait part de la présence toujours gênante d'une pollution d'origine canine dans le quartier.

Ceci m'a donné l'occasion de rappeler que l'implantation de nombreux distributeurs de sachets, la signalisation apposée dans tous les espaces verts ainsi que les corbeilles appropriées offrent une solution que d'assez nombreux propriétaires de chien ont désormais adoptée.

La mise en œuvre plus récente d'une brigade canine qui intervient tôt le matin et en soirée, pouvant délivrer des amendes de 3<sup>ème</sup> classe allant de 68 € à 450 € , complète ce dispositif en rappelant à certains propriétaires de chien le respect du domaine public commun.

## • **Vidéoverbalisation**

Plusieurs riverains se sont plaints de stationnements dangereux dans le quartier. Face à l'augmentation des infractions au code de la route et des incivilités sur la voie publique, la Ville a mis en place une vidéo-verbalisation, qui permet d'améliorer la fluidité de quatre quartiers prioritaires.

Le dispositif, signalé par des panneaux d'entrée et de sortie de zone, est ainsi installé dans quatre secteurs particulièrement fréquentés et sur lesquels sont régulièrement constatés des infractions :

- Axe Peretti/Roule (incluant la place Gouraud et la rue Louis Philippe).
- Le triangle des Sablons (rues du Commandant Pilot, de Sablonville, de Chartres et Madeleine Michelis).
- Le carrefour Chézy/Perronet.
- La rue Ernest Deloison à Bagatelle.

Les infractions concernent le stationnement gênant et très gênant sanctionné par un procès-verbal d'un montant de 35 à 135 euros (au-delà d'une durée raisonnable en double file, arrêts réservés aux véhicules de transport en commun, aires de livraisons, deux-roues sur trottoirs, pistes cyclables, passages piétons et trottoirs, emplacements réservés aux personnes handicapées).

Ce dispositif pourra évoluer à l'avenir, tant dans les infractions relevées que dans les périmètres concernés.

## • **Présence de personnes sans domicile fixe dans le quartier**

La présence de commerces attire en plus grand nombre les personnes sans domicile fixe dans votre quartier, je tiens à préciser que ceux qui ont une présence régulière sur la Ville sont suivis par les services sociaux.

D'autre part, la Police Municipale exerce une vigilance toute particulière sur l'attitude et le comportement de ces derniers.

Enfin, un arrêté municipal a été pris pour interdire toute présence à moins de 5 mètres des distributeurs de billets. Même si la loi limite notre potentiel d'action, nous restons extrêmement vigilants sur toutes les attitudes qui pourraient ressembler à de l'agressivité. Si vous rencontrez un problème n'hésitez pas à le signaler à la Police Municipale.

## • **Travaux Eole**

Compte-tenu de l'importance et de la durée des travaux Eole, place Gouraud, j'ai tenu à rappeler les différentes étapes de ce chantier dont le maître d'ouvrage est la SNCF.

En effet le prolongement du RER E vers l'ouest a été reconnu d'utilité publique et la réglementation impose la construction d'accès au tunnel tous les 800 mètres. De ce fait le site de la place Gouraud, tout comme deux autres points du territoire communal, ont été retenus pour satisfaire à ces obligations.

Après une première phase de travaux préparatoire, les travaux de creusement du puits, proprement dit, vont débuter dans les prochains jours. Ces travaux (entraînant l'excavation de terre et la présence de matériels lourds) s'échelonneront jusqu'en 2020 en plusieurs étapes successives pendant lesquelles la localisation et la superficie des emprises de chantier varieront.

L'installation de chantier dans son premier périmètre a été réalisée pendant les vacances de Toussaint. Outre les impacts sur le stationnement, la circulation va elle-même être contrainte, malgré les aménagements que nous avons obtenus de la part des responsables du projet EOLE.

Par ailleurs, étant donné l'ampleur de ces travaux, j'ai demandé à ce que des référés préventifs soient réalisés dans les immeubles riverains.

Cette procédure a commencé sur la périphérie de la place Gouraud et va se poursuivre dans tout le quartier avant le passage en sous-sol du tunnelier programmé pour 2019.

Afin de suivre l'évolution des travaux et de vous tenir informés, des supports de communication seront régulièrement mis à votre disposition.

Pour toute question vous pouvez également contacter la direction du projet Eole à l'adresse suivante : [contact@rer-eole.fr](mailto:contact@rer-eole.fr) et consulter le site du projet : [www.rer-eole.fr](http://www.rer-eole.fr)

**Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 16 décembre 2017.**

## À SAVOIR

- 3,3 km de pistes cyclables à Neuilly.

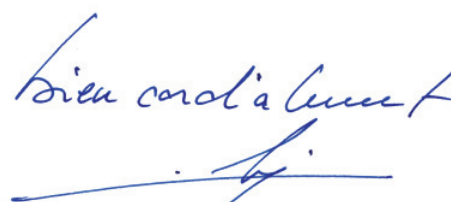
- Le Vélib' fait roue neuve.

Les stations de Vélib' sont progressivement modifiées pour accueillir les nouveaux vélos en libre-service désormais exploités par la société Smovengo.

Plus légers, plus pratiques, plus résistants contre le vol et le vandalisme et connectés, ils seront constitués pour 30 % de la flotte d'une assistance électrique (VAE). Un gain de temps et d'énergie pour faciliter la vie des usagers. Vélib'2 offre également la possibilité de restituer un vélo à une station, même quand celle-ci est déjà pleine. Après 10 ans de succès, le Vélib' nouvelle génération, trace sa route.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Peretti.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN

### Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous le vendredi de 16h à 18h.

[mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr](mailto:mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr) -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

Adresse postale : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

Cabinet du Maire : 01 40 88 88 88

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE *neullysurseine.fr*



### RENCONTREZ VOS ELUS

**Dimanche 11 février de 10h30 à 12h15**  
**Place du Marché**

Une fois par mois, vos élus viennent à votre rencontre place du Marché et répondent à vos questions.

Ce dimanche, santé et solidarité seront à l'honneur.  
Prochaine rencontre le 11 mars.



### COLLECTE SOLIDAIRE DE DEEE

**27 janvier de 10h à 14h**  
**Place Bagatelle et Square Jeanne d'Arc**

Recycler ses appareils électriques et électroniques, c'est aussi contribuer à la réduction des déchets ! Tous les appareils à pile, batterie ou sur secteur sont recueillis. Ils seront triés, nettoyés, réparés et revendus à prix solidaires par Emmaüs Bougival ou recyclés par Eco-systèmes.



### ENCOMBRANTS

Pensez à vous inscrire avant de déposer vos encombrants sur le trottoir. La collecte est assurée un mercredi sur deux.

Elle est gratuite pour les particuliers. L'inscription préalable est obligatoire 48h à l'avance sur le site [neullysurseine.fr](http://neullysurseine.fr)

Les dépôts sauvages coûtent cher à la ville, soyez vigilants.



**Neully Actualité**

**Abonnez-vous à la newsletter  
sur [neullysurseine.fr](http://neullysurseine.fr)**

Et aussi :



[neullysurseine.fr](http://neullysurseine.fr)



[@VilledeNeully](https://twitter.com/VilledeNeully)



[Ville de Neully](https://www.facebook.com/VilledeNeully)



[Appli Ville de Neully](#)

### INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville [www.neullysurseine.fr/coproprietes](http://www.neullysurseine.fr/coproprietes)